

MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT

(MDE)

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR**

**LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L’ENVIRONNEMENT (AME) EN HAÏTI**

***Termes de Référence pour l’élaboration du guide méthodologique d’Évaluation Environnementale Stratégique (EES) des zones côtières en Haïti, la réalisation du bilan et la mise en place de procédures administratives et d’un système de tarification des prestations du BNEE dans le domaine de l’évaluation environnementale en Haïti.***

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME)en Haïti – Cross-Cutting Capacity Development (CCCD) – le Ministère de l’Environnement recrute un groupe de consultants ou bureau d’études pour *l’élaboration du guide méthodologique d’Évaluation Environnementale Stratégique (EES) des zones côtières en Haïti, la réalisation du bilan et la mise en place de procédures administratives et d’un système de tarification des prestations du BNEE dans le domaine de l’évaluation environnementale en Haïti.*

Le projet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME) en Haïti est financé par le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et exécuté́ conjointement par le Ministère de l’Environnement (MdE) et le bureau du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE). Ce projet contribue à̀ la mise en œuvre des engagements pris par Haïti en matière de gestion de l’environnement mondial et des plans d’action en réponse aux accords multilatéraux, en particulier les conventions de Rio auxquelles le pays est parti.

L’objectif du projet est de renforcer les capacités du gouvernement d’Haïti pour la prise de décisions en faveur de l’environnement tout en tenant compte des priorités nationales notamment la gestion des zones côtières et la protection naturelle de rivières et du littoral. Sa stratégie consiste, entre autres, à renforcer le cadre politique et / institutionnel pour la mise en œuvre des conventions internationales dont celles sur les changements climatiques et la biodiversité́. En plus des capacités du ministère en charge de l’environnement, il appuie aussi les ministères sectoriels et les réseaux d’information pour mettre en œuvre lesdites conventions.

Depuis la conférence des Nations-Unies sur l’environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, plusieurs États se sont engagés à mettre en place de cadres institutionnels et règlementaires appropriés ainsi que des outils de mise en œuvre du développement durable, dont le système d’évaluation environnementale qui permet de mieux concilier la protection de l’environnement et le développement économique et social.

Pour permettre la mise en œuvre du système d’évaluation environnementale, deux avant-projets de lois portant respectivement sur l’encadrement règlementaire de l’évaluation environnementale et la création du BNEE, ont été́ élaborés[[1]](#footnote-1). En plus de ces avant-projets de lois, un guide général et des guides sectoriels portant sur la réalisation d’une étude d’impact environnemental et social, ont été́ élaborés[[2]](#footnote-2).

Dans le cadre de son appui au Ministère de l’environnement (MDE) à travers le projet CCCD, notamment dans le cadre de l’évaluation environnementale, le PNUE a financé́ la réalisation d’un guide méthodologique de l’audit environnemental assorti d’un ensemble de directives sectorielles sur l’agriculture, l’énergie, les mines et carrières, les infrastructures touristiques et portuaires ainsi que les déchets solides. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des référentiels méthodologiques sur l’EES, et compte tenu de l’importance des enjeux associés à la planification de l’aménagement des zones côtières (connaissance et valorisation des ressources, adaptation aux effets du changement climatique, protection des personnes et des biens face aux risques climatiques, conservation de la biodiversité́ marine et côtière, etc.), le MDE veut aussi rendre disponible un guide méthodologique d’évaluation environnementale stratégique des zones côtières d’Haïti.

Les présents termes de références décrivent donc les objectifs et les conditions de réalisation d’un référentiel méthodologique pour les EES appliquées aux zones côtières.

2. Objectif de la consultation

L’objectif de la consultation est d’une part de mettre en place un *référentiel méthodologique de réalisation des EES en zones côtières* assortie de référentiels sectoriels spécifiques et d’autre part de mettre en place *une procédure administrative pour la réalisation des audits environnementaux et sociaux*, *un système de tarification des prestations du BNEE* pour l’examen des rapports et l’établissement des permis de conformité́ environnementale dans le domaine de l’évaluation environnementale (EIES, EES et AES) et *le bilan des outils existant en évaluation environnementale en Haïti.*

3. Résultats attendus

Les principaux livrables attendus de cette consultation sont constitués en 4 lots :

3.1. Lot de livrables 1

* Un guide méthodologique d’évaluation environnementale stratégique des zones côtières d’Haïti dont le contenu comprendra :

**Une Démarche générique d'EES adaptée pour la Zone côtière d’Haïti, qui serait à la fois de type sectoriel et régional**

3.2. Lot de livrables 2

* **Des applications thématiques du Guide (optionnelle ou modulaire)** sur 3 thèmes à identifier, sur lesquels seront réalisés : une cartographie des acteurs, l'identification et l'analyse des enjeux et l'identification et la description des sources d'informations et données.

Les thèmes envisageables sont listés comme suit et seront hiérarchisés de concert avec les commanditaires du mandat : Infrastructures côtières, Planification de l'aménagement des Ports, Agriculture, Aires protégées marines et terrestres, Tourisme, Développements urbains côtiers, Industries côtières, etc.

3.3. Lot de livrables 3

* **Un Avant-projet de Décret portant procédure administrative et conditions d’élaboration et d’examen des rapports d’audit environnemental et social**
* **Un Avant-projet d’arrêté́ portant tarification des prestations de services du BNÉE/Ministère de l’Environnement** dans la gestion du processus administratif afférent à l’AES, l’EES, l’EIES et le Suivi des PGES.

3.4. Lot de livrables 4

* **Le bilan général des outils existant en évaluation environnementale** de 2012 à date, et de l’état de leurs mises en œuvre.

4. Profil recherché

Cette consultation s’adresse à̀ un groupe de consultant(e)s ou bureau d’études qui doit être constitué d’au moins :

- Un Chef de mission, ayant au moins une maitrise en sciences de l’environnement ou disciplines connexes et au moins 10 années d’expérience en évaluation environnementale ;

- Un expert en renforcement institutionnel (niveau minimum : maîtrise) ayant au moins 7 années d’expérience et une très bonne connaissance du milieu institutionnel haïtien ;

- Un expert en évaluation environnementale stratégique (niveau doctorat) ayant au moins 10 années d’expérience ;

- Un expert en environnement et géomatique (minimum maitrise) ayant au moins 4 années d’expérience

- Un Juriste ayant au moins 7 années d’expérience, avec des compétences avérées en politiques publiques.

5. Durée du mandat

La durée de la consultation se fera en 100 jours ouvrables sur une période de 8 mois à compter de la signature du contrat. Le lot des livrables doit être rendu avant la fin du contrat.

6. Présentation et Constitution de l’offre

Le groupe de consultants ou le bureau d’études devra fournir :

- Une proposition technique ;

- Une proposition financière ;

- Une présentation du bureau d’études, s’il y a lieu, avec les références portant les prestations similaires ;

- CVs experts incluant les références de travaux déjà réalisés dans le domaine de l’évaluation environnementale.

6.1. Proposition technique

La proposition technique aura, entre autres, les points suivants :

- La compréhension du mandat ;

- Une proposition méthodologique ;

- Une proposition de chronogramme d’activités.

6.2. Offre financière

La proposition financière comprendra le budget global couvrant tous les couts afférents aux activités des consultants. Tous les frais de mission et les frais de transports (déplacements sur le terrain) sont inclus dans l’offre financière. Le consultant ou le bureau d’études est responsable de sous-contracter à ses propres frais tout personnel qu’il jugera nécessaire. Il devra aussi se procurer tout le matériel technique et toute la logistique nécessaires à cette fin. La réalisation des activités (ateliers de travail notamment) sera à la charge du demandeur de service.

**Les offres techniques et financières doivent être dans deux documents pdf séparés et envoyées par courrier électronique à l’adresse suivante** [**mderecrutement.cccd@gmail.com**](mailto:mderecrutement.cccd@gmail.com) **au plus tard le 10 janvier 2020 à 23h45 (heure d’Haïti).**

1. MdE, PNUD, IFDD. 2015a. Cadre juridique et institutionnel de l’évaluation environnementale en Haïti. Rapport de consultation réalisé́ par Bitondo, D., Li, I., Pierre, F.C., Samoura, K., Waaub, J.-P. (Dir.) du GEIGER-UQAM. Port-au-Prince. 30 septembre 2015. p.188 [↑](#footnote-ref-1)
2. MdE, PNUD, IFDD. 2015b. Référentiels méthodologiques de l’étude d’impact sur l’environnement. Rapport de consultation réalisé́ par Bitondo, D., Li, I., Pierre, F.C., Samoura, K., Waaub, J.-P. (Dir.) du GEIGER-UQAM. Port-au-Prince. 30 septembre 2015. p.216 [↑](#footnote-ref-2)